

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 2027/95 du Conseil du 15 juin 1995 instituant un régime de gestion de l'effort de pêche concernant certaines zones et ressources de pêche communautaires**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 199 du 24 août 1995)

Pages 4, 6 et 7, dans la première colonne «Engins de pêche» du tableau:

au lieu de: «Engins fixes»,

lire: «Engins dormants».

Rectificatif au règlement (CE) n° 2532/98 du Conseil du 23 novembre 1998 concernant les pouvoirs de la Banque centrale européenne en matière de sanctions

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 318 du 27 novembre 1998)

Page 7, à l'article 6, paragraphe 2, quatrième et cinquième lignes:

au lieu de: «ainsi que des principes directeurs...»,

lire: «ainsi que des orientations...».
